



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1671

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Grand projet de ville (GPV) - Quartier Vernay Verchères - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 août 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 8 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benlkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Assi (pouvoir à M. Calvel), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Muet (pouvoir à M. Kabalo), Mme Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Quiniou (pouvoir à Mme Bocquet), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Rousseau (pouvoir à M. Vergiat), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Braillard, Dumas, Mme Ghemri, MM. Giordano, Pillonel.

Séance publique du 6 septembre 2010**Délibération n° 2010-1671**

commission principale : urbanisme

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Quartier Vernay Verchères - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juillet 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les quartiers nord et est de Vaulx en Velin font l'objet, depuis plusieurs années, d'une intervention lourde des collectivités et différents partenaires dans le cadre du Grand Projet de Ville (GPV) avec notamment la création du centre-ville, le renouvellement des quartiers Thibaude et Ecoin. Le boulevard Allende devrait être profondément remanié dans les prochaines années. Le quartier Vernay Verchères (9 hectares, 1 800 habitants, 700 logements répartis entre 4 bailleurs) ne pouvait rester à l'écart de ce projet. Ce quartier se situe à l'est du centre-ville, entre le boulevard Salvador Allende au nord, la rue Dimitroff au sud, le campus accueillant l'école d'architecture à l'ouest et la rue Debussy à l'est.

Une étude de programmation urbaine a été conduite en 2006 et a permis de valider, en concertation avec les habitants, les bailleurs, la commune de Vaulx en Velin, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Région Rhône-Alpes, un programme d'interventions, sous maîtrise d'ouvrage unique confiée à la Communauté urbaine de Lyon. Ce programme comprend 3 axes :

- une intervention globale sur les espaces extérieurs du quartier tant privés que publics (résidentialisation, créations d'espaces publics),
- la poursuite du désenclavement et l'amélioration du stationnement,
- la réorganisation des domanialités.

Par délibération n° 2007-3979 du 26 mars 2007, le conseil de Communauté a approuvé et décidé de réaliser dans le cadre d'un mandat ce programme de requalification des espaces extérieurs dont le coût prévisionnel a été estimé à 7,6 M€ TTC. Une individualisation d'autorisation de programme à hauteur de 1 300 000 € a été votée.

Par sa décision n° B-2007-5472 du 17 septembre 2007, le Bureau a autorisé monsieur le Président à signer le mandat confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Par sa décision n° B-2008-0375 du 20 octobre 2008, le Bureau a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement Atelier Sites - Serra bureau d'études infrastructures - IDscenes.

Par sa décision n° B-2009-1011 du 29 juin 2009, le Bureau a confié le marché d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) à Ingerop.

Les investigations techniques menées ont permis d'ajuster le périmètre des travaux qui couvre 3,6 hectares et de révéler le mauvais état des réseaux existants. La rénovation des réseaux publics d'assainissement et d'eau potable apparaît donc indispensable et sera menée par la direction de l'eau (budgets annexes).

Le programme d'aménagement comprend :

- la reprise des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement,
- la refonte complète de l'éclairage du quartier en lien avec les nouveaux espaces créés,
- la reprise de la rue des Verchères, la restructuration de la rue des Onchères et de son prolongement vers la rue Debussy, le réaménagement de la rue Hector Berlioz et le déplacement de la clôture de l'école Makarenko,
- la création d'une aire ludique au nord du quartier et d'une aire de jeux pour adolescents à proximité du collège,
- la création d'un chemin piéton public traversant le patrimoine de Grand Lyon Habitat et de Dynacité et reliant la promenade Lénine aux espaces nouvellement aménagés,
- la résidentialisation des pieds d'immeubles appartenant aux quatre bailleurs : Villeurbanne Est Habitat, Grand Lyon Habitat, Dynacité, Office public de l'habitat (OPH) du Rhône.

Le coût prévisionnel global de l'opération, initialement estimé à 7,6 M€, a été redéfini afin d'intégrer la rénovation des réseaux publics de la Communauté urbaine et s'élève à 8,036 M€ se décomposant comme suit :

Coût prévisionnel	Montant (en €)
travaux d'aménagement	5 681 000
eau potable (€ TTC)	190 000
assainissement (€ HT)	250 000
<i>sous-total travaux</i>	<i>6 121 000</i>
rémunération mandataire	300 000
maîtrise d'œuvre OPC Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)	580 000
études techniques foncier, frais de maîtrise d'ouvrage	185 000
imprévus travaux (7 %)	430 000
actualisation révision (2 % par an, études et travaux)	420 000
<i>sous-total frais annexes</i>	<i>1 915 000</i>
Total	8 036 000
dont budget principal (en TTC)	7 596 000
dont budget annexe de l'eau potable (en TTC)	190 000
dont budget annexe de l'assainissement (en HT)	250 000

Une consultation pour la réalisation des travaux sera lancée, conformément au code des marchés publics. La Communauté urbaine de Lyon étant maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux pour le compte de la commune de Vaulx en Velin (chemin piéton, espaces verts, éclairage), des bailleurs (aménagement des abords des bâtiments), des conventions seront à signer avec ces différents partenaires. La convention de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la commune pour la réalisation des équipements relevant de sa compétence (éclairage public et espaces verts) et relative au financement apporté par cette collectivité, sera soumise séparément à l'approbation du conseil de Communauté.

Dans le cadre de la convention de rénovation urbaine du GPV de Vaulx en Velin, signée le 13 mai 2005, et de son avenant n° 2 du 21 février 2008, différentes recettes sont mobilisables sur cette opération pour un montant prévisionnel de 4 212 752,73 €.

Recettes prévisionnelles	Montant (en €)
ANRU	2 833 550,00
Commune de Vaulx en Velin	566 352,92
Région Rhône-Alpes	200 000,00
Villeurbanne Est Habitat	90 209,20
Dynacité	187 339,21
Grand Lyon Habitat	150 348,67
OPH du Rhône	184 952,73
Total des recettes prévisionnelles	4 212 752,73

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà individualisée le 26 mars 2007 pour un montant de 1 300 000 € en dépenses, le montant de l'autorisation de programme complémentaire nécessaire est de 6 736 000 € en dépenses et 4 212 752,73 € en recettes.

Ce projet d'aménagement serait réalisé par phases coordonnées avec les travaux de réhabilitation engagés par les bailleurs sociaux sur leur patrimoine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le 3° du DELIBERE, après :

"- au budget annexe des eaux pour un montant hors taxes de 158 863 €",

Il convient d'ajouter : " **soit 190 000 € TTC** " ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve :

a) - le projet d'aménagement du quartier Vernay Verchères à Vaulx en Velin pour un coût global prévisionnel de 8 036 000 € en dépenses et 4 212 752,73 € en recettes,

b) - le plan de financement prévisionnel suivant :

- ANRU :	2 833 550,00 €
- commune de Vaulx en Velin :	566 352,92 €
- région Rhône-Alpes :	200 000,00 €
- Villeurbanne Est Habitat :	90 209,20 €
- Dynacité :	187 339,21 €
- Grand Lyon Habitat :	150 348,67 €
- OPH du Rhône :	184 952,73 €
- Communauté urbaine :	3 823 247,27 €

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter les subventions auprès de l'ANRU et de la Région,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

4° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B 1 - Favoriser la mixité, sur l'opération n° 1435, individualisée les 26 mars 2007 pour un montant de 1 300 000 € en dépenses et 6 septembre 2010 par délibération séparée pour un montant de 352 120 € en dépenses.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 6 736 000 € en dépenses et de 4 212 752,73 € en recettes, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- au budget principal pour un montant toutes taxes comprises de 6 296 000 € en dépenses et de 4 212 752,73 € en recettes répartis selon l'échéancier suivant :

- . 100 000 € en dépenses en 2010,
- . 800 000 € en dépenses et 838 761 € en recettes en 2011,
- . 2 500 000 € en dépenses en 2012,
- . 2 300 000 € en dépenses et 488 147 € en recettes en 2013,
- . 496 000 € en dépenses et 425 000 € en recettes en 2014,
- . 100 000 € en dépenses et 2 460 844,73 € en recettes en 2015-2016 ;

- au budget annexe des eaux pour un montant hors taxes de 158 863 €, soit 190 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- . 90 000 € en 2010,
- . 100 000 € en 2011 ;

- au budget annexe assainissement pour un montant hors taxes de 250 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier suivant :

- . 100 000 € en 2010,
- . 150 000 € en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 8 388 120 € en dépenses et 4 212 752,73 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2010.